

PROCES VERBAL D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

L'an deux mil vingt-deux, le quatorzième jour de mois de janvier, en exécution de la Note de Service n° **DG/004/01/2022** du 05 janvier 2022, il s'est tenu dans la salle des réunions de la Direction provinciale du Haut-Katanga du Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses, CEEC en sigle, Etablissement Public, une réunion de la Commission de Passation des marchés publics relative au **marché d'acquisition des matériels de bureau** pour le laboratoire du CEEC, installé à Musompo, dans la province du Lualaba.

I. De la Présence

Les cadres et agents ci-dessous étaient présents :

1. **Monsieur NYEMBO KAHINDA**, Directeur des Services Généraux, Président ;
2. **Monsieur AWAZI CHUMA BIN SAMINE**, Directeur Provincial du CEEC/Haut-Katanga, Membre ;
3. **Monsieur MENGA MIKUMI**, Secrétaire Permanent de la CGPMP, membre ;
4. **Madame ZAWADI DINO CHERMANI**, Chef de Division Financière du CEEC/Haut-Katanga, Membre ;
5. **Monsieur LUBAMBA WA LUBAMBA**, Chef de Division Juridique et Anti-fraude, Membre ;
6. **Madame MASUAKU SUMBU**, Chargée de gestion des projets de la CGPMP, Membre ;
7. **Monsieur MBOMA LUMBI**, Président de la sous-commission d'analyse des offres, membre ;
8. **Monsieur KIADIDI NSAMA**, Chef de Service Maintenance Informatique, Membre ;
9. **Madame MANGA MALALE**, Secrétaire à la Direction Provinciale du CEEC/Haut-Katanga, membre.

Était empêché : **Monsieur IMILI MTAONA**, Directeur Financier.

Le quorum étant atteint, la Commission a siégé valablement.

II. De l'ordre du jour

Un seul point était inscrit à l'ordre du jour, à savoir : **l'attribution du marché d'acquisition des matériels de bureau** pour le laboratoire du CEEC installé à Musompo, dans la province du Lualaba.

Mng 1/14

mta

awazi chuma

De l'attribution du marché d'acquisition des matériels de bureau

III.1. Du rapport d'analyse des offres

Conformément aux prescrits de l'article 96 du décret n° 10/22 du 02 juin 2010 portant manuel de procédures de la loi relative aux marchés publics, le président de la sous-commission d'analyse des offres a procédé à la lecture dudit rapport, fondé sur la demande de cotation adressée par le CEEC au seul soumissionnaire **UAC SARL**.

Après évaluation de l'offre sur base des pièces présentées par le soumissionnaire sus-évoqué selon les instructions contenues dans la lettre de demande de cotation ainsi que le bordereau descriptif et quantitatif qui lui avaient été adressées à savoir : les spécifications techniques, le prix des articles, la conformité, l'exhaustivité, les délais et le lieu de livraison, son offre se présente de la manière ci-après :

- Lettre de marché : remplie et signée ;
- Montant de l'offre : 17.200 USD (Dollars américains dix-sept mille deux cents) ;
- Le délai de livraison est de 3 jours ;
- Lieu de livraison : Lubumbashi, siège de la Direction Provinciale du CEEC/Haut-Katanga ;
- Le prix total de l'offre, toutes taxes comprises, n'a pas tenu compte de la redevance des marchés publics. Ainsi, après insertion de ladite redevance, son offre passe à 17.303,79 USD (Dollars américains dix-sept mille trois cent-trois, cents septante-neuf).
- Aucun article manquant.

Eu égard à ce qui précède, la sous-commission d'analyse des offres a proposé d'attribuer le marché d'acquisition des matériels de bureau au soumissionnaire **UAC SARL** pour un montant total, toutes taxes comprises, de **17.303,79 USD** (Dollars américains dix-sept mille trois cent-trois, cents septante-neuf) dont l'offre est jugée avantageuse.

III.2. Des recommandations

Les discussions en commission ont porté essentiellement sur la conformité de l'offre proposée par le seul soumissionnaire **UAC SARL**.

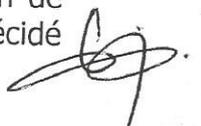
Après débat, la Commission a validé la proposition émanant de la sous-commission d'analyse des offres d'attribuer ledit marché à UAC SARL pour un montant, toutes taxes comprises, de **17.303,79 USD** (Dollars américains dix-sept mille trois cent-trois, cents septante-neuf) dont l'offre est jugée avantageuse.

Par ailleurs, étant donné l'existence d'un crédit disponible prévu au Plan de Passation des Marchés additif/Exercice 2021, la Commission a décidé

Mang Ju

mm

20 9 6 22



d'augmenter de cinq (5) unités le nombre des chaises de bureau et de cinq (5) unités le nombre des tables de bureau d'une dimension de 120 cm de longueur, de 60 cm de largeur et de 75 cm de hauteur (120 x 60 x 75 cm), tel que repris dans le bordereau descriptif et quantitatif y relatif.

Ce qui porte ainsi le prix du marché à **19.815,86\$ (Dollars américains dix-neuf mille huit cent quinze, cents quatre-vingt-six)**.

Commencée à 15h30', la réunion a pris fin à 17h15'.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé, à Lubumbashi aux jour, mois et an que dessus, en autant d'exemplaires originaux destinés aux signataires.

Pour la Commission

Monsieur NYEMBO KAHINDA

Signature

Monsieur AWAZI CHUMA BIN SAMINE

Monsieur MENGA MIKUMI

Madame ZAWADI DINO CHERMANI

Monsieur LUBAMBA WA LUBAMBA

Madame MASUAKU SUMBU

Monsieur MBOMA LUMBI

Monsieur KIADIDI NSAMA

Madame MANGA MALALE

